# **COMPTE-RENDU SUCCINT**

Conseil Municipal 12 mai 2020 - 18h00

L'an deux mille vingt, le douze mai à dix-huit heures.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à titre exceptionnel et dans le respect des mesures liées à la lutte contre le COVID-19 à la Salle des fêtes de Pauillac en séance publique sous la présidence de M. Florent FATIN.

<u>Etaient Présents</u>: Ms et Mmes FATIN, ABDICHE-MOGE, RENAUD, ALVES, ARBEZ, CROUZAL, REVELLE, LOUBES, DORE, BORIE, COSTA, MERIAN, BERNARD, MERLET, LAFFORGUE, GETTE, MERVEILLAUD, AUSSET

<u>Etaient Absents</u>: Ms et Mme, GOMEZ, PICABEA, MAITRE, GIGNOUX, TEZE, HIRTZ, SAYAD, VIAUD, SELLE, GUERLOU, BITAUD

#### <u>Procurations</u>:

Mme ABIDCHE-MOGE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un point sur la situation face au COVID-19.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

### 1 - FINANCES

# **BUDGET PRINCIPAL: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

#### **Vote: Pour: 15, Contre: 0, Abstention: 2 (Mérian, Bernard)**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

#### **Vote : Unanimité**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE REGIE D'ANIMATION ET PROMOTION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

### **Vote: Pour: 15, Contre: 0, Abstention: 2 (Mérian, Bernard)**

# **BUDGET ANNEXE EAU: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

### **Vote : Unanimité**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

### **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS A TVA: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

### **Vote : Unanimité**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# **BUDGET PRINCIPAL: COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

# **<u>Vote</u>**: Pour :15, Contre :1 (Bernard), Abstention : 1 (Mérian)

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL: COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **Vote:** Pour: 16, Contre: 1 (Bernard), Abstention: 0

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE REGIE D'ANIMATION ET PROMOTION: COMPTE ADMINISTRATIF 2019

## **Vote:** Pour: 15, Contre: 1 (Bernard), Abstention: 1 (Mérian)

# **BUDGET ANNEXE EAU: COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

## **Vote:** Pour: 16, Contre: 1 (Bernard), Abstention:0

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT: COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

# **<u>Vote:</u>** Pour: 16, Contre: 1 (Bernard), Abstention: 0

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# <u>BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS Á TVA: COMPTE ADMINISTRATIF 2019</u>

### **Vote:** Pour: 16, Contre: 1 (Bernard), Abstention: 0

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

### **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

### **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# BUDGET ANNEXE REGIE D'ANIMATION ET PROMOTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

#### **Vote : Unanimité**

# BUDGET ANNEXE EAU: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

### **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# <u>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE</u> L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

### **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# <u>BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS SOUMIS A TVA : AFFECTATION</u> DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

#### Vote: Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE

# **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# DISPOSITIF EXCEPTIONEL DE SOUTIEN AU PROFIT DES LOCATAIRES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE COMMUNAL

# **Vote :** Unanimité

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN RENOUVELLEMENT URBAIN AVEC OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (OPAH-RUORI) - AIDES AUX PROPRIETAIRES

# **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2022 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES PÔLE D'ACTION CULTURELLE ET SOCIALE EN CENTRE MÉDOC

# Vote: Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

### 2 – PERSONNEL

# ATTRIBUTION DES ASTREINTES POUR LES AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE

# **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

#### 3 - URBANISME ET TRAVAUX

# <u>CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AS N°255 – RESERVE INCENDIE DU MAGASIN INTERMARCHE</u>

# **Vote :** Unanimité

# AUTORISATION Á DONNER Á MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE AH 578

# **Vote :** Unanimité

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# AUTORISATION DE RECUPERATION DE DONNEES RELATIVES AUX RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES GEOGRAPHIQUES AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET DE GIRONDE NUMERIQUE

### **Vote : Unanimité**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

### 4 -AUTRE

# Motion relative au libre choix laissé aux administrés pour la mise en place du compteur Linky

### Vote: Pour: 17, Contre:1 (Bernard), Abstention: 0

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

# COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE PAR LA DÉLIBÉRATION N°2017/136 DU 6 DÉCEMBRE 2017

#### **Vote : Unanimité**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h36.